

■
Emmanuelle
Borne

ÉDITORIAL

L'EXCEPTION CONTRE LA RÈGLE

À l'occasion du World Architecture Festival organisé à Berlin du 16 au 18 novembre dernier, Patrik Schumacher, directeur de Zaha Hadid Architects, livrait à un public averti sa recette pour endiguer la crise du logement londonienne : « *L'accès au logement pour tous ne pourra être garanti que par un marché autorégulé* », a-t-il lancé*. Poussant à la suppression totale des prescriptions urbaines publiques qui, selon lui, étouffent la créativité architecturale, Patrik Schumacher a tout simplement appelé... à la privatisation de toute forme de logement social. Si les vues ultralibérales de ce pro-Brexit ne sont pas inconnues des initiés, elles ont néanmoins paru des plus provocantes quelques jours après l'élection de Donald Trump. Elles le sont plus encore rapportées au contexte hexagonal.

Certains argueront que l'appel à projets « Réinventer Paris » et ses suites « Réinventer la Seine » ou « Inventons la Métropole du Grand Paris » sont un premier pas vers la privatisation de la ville. Mais on est loin de voir un starchitecte français s'insurger contre la loi SRU, ou plus particulièrement contre son article 55 qui, depuis le 13 décembre 2000, impose aux communes de plus de 1 500 habitants en Ile-de-France (et plus de 3 500 dans les autres régions) de disposer d'au moins 20 % de logements sociaux d'ici 2020 (25 % depuis janvier 2013). Imaginons un architecte français préconiser la fin du groupe 3F, de Paris Habitat OPH ou de Grand Lyon Habitat. En allant plus loin encore, imaginons l'architecture française privée de Nemausus, à Nîmes, ou encore de la tour Bois-Le-Prêtre, à Paris. En France, le logement social n'est pas seulement le résultat de quotas ou d'incitations publiques. Il est aussi issu de politiques visionnaires, c'est un champ d'expérimentation, un laboratoire pour la ville tout entière. Alors que Schumacher parle de « *tragédie* » à propos du foncier réservé au logement social en centre-ville, les architectes français voient, chez eux, une « mixité » bénéfique à tous les pans de la société.

Certes, à force de l'invoquer à tout propos – et de justifier par l'appellation « mixité » le moindre empilement programmatique – le vocable s'est progressivement vidé de sens. Reste que les opérations mixtes, qui ne concernent donc plus seulement une mixité sociale, mais aussi fonctionnelle, continuent de fleurir dans le monde, et plus particulièrement sur le territoire français. Et, pour nombre d'entre elles, elles ne se limitent pas à des ouvertures variées dans une façade. La ville que préconise Schumacher ne s'apparente pas tant à une cité affranchie de l'étau normatif qu'à celle où la loi du marché ne privilégierait plus qu'un trait « paramétriciste ». Si la mixité est trop souvent un faire-valoir, quelques opérations, ici et là, témoignent qu'elle a – sous réserve de ne pas se limiter à un simple catalogue réglementaire ou typologique – encore de beaux jours devant elle.

* "Housing for everyone can only be provided by freely self-regulating and self-motivating market process."